

-
1. *Débitrice*: **New Scaph Technology SA**, route de Jussy 122, 1226 **Thônex GE**
 2. *Remarques*: recherche, conception, développement, fabrication et distribution de nouveaux produits dans le domaine des loisirs nautiques, notamment d'appareils de plongée en eau peu profonde
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
 1. L'état de collocation (réf. n° 1);
 2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
 3. L'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
 - vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
 - dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1)
Pour tout renseignement:
Nadia Accardi/Danièle Gatto, tél. 022 327 73 58
Office des faillites
1227 Carouge
(02545794)